

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 11.04.2019

Budget Primitif 2019

Le conseil municipal a arrêté le budget primitif de l'année 2019 à 1.209.736 € pour la section de fonctionnement comportant un excédent de fonctionnement de 415.963,14 € et 1.178.632 € en section d'investissement incluant un excédent d'investissement de 184.303,77 €.

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale en 2019. Les taux d'imposition seront identiques à 2018, soit : Taxe d'Habitation 17,07 %, Foncier Bâti 9,94 % et Foncier Non Bâti 54,64 %.

Les tarifs communaux et l'effectif communal ont été adoptés et les subventions aux associations locales et extérieures ont été attribuées sur présentation d'un dossier de demande de subvention selon la réglementation en vigueur.

Associations

Le conseil municipal décide :

- de demander un forfait à l'amicale des sapeurs-pompiers de Kogenheim pour les frais de fonctionnement des répétitions et des représentations du samedi soir et du dimanche après-midi de leur pièce de théâtre à la Maison des Associations Saint Léger.

- d'organiser la traditionnelle sortie pédestre le 1^{er} mai 2019 et de prendre en charge le déjeuner (soupe aux pois, fromage, dessert) qui sera servi aux participants de Kogenheim par les membres du Football Club de Kogenheim au Club-House.

Personnel communal

Le conseil municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance et les risques statutaires que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2019.

Achat d'une plaque en mémoire de Adèle de Glaubitz

Le conseil municipal décide d'acquérir une plaque en mémoire de Adèle de Glaubitz, promotrice d'actions sociales née à Kogenheim en 1797, et de la fixer sur le bâtiment A de l'école communale, sa maison natale.